



BORDEAUX  
MÉTROPOLE  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

# champ captant

## Réponses aux contributions en ligne déposées semaine 47

De : Fred-Bj, le 21 novembre 2021 à 08h11

Aller puiser de l'eau en nappe profonde sous la lande humide est tout simplement une aberration. Les milieux qui vont être impactés sont des zones essentielles d'où jaillissent les jalles et le fait de toucher à leur dynamique conduirait inévitablement à mettre en péril le corridor écologique que ces cours d'eau constituent alors même que leur intérêt vient d'être sanctuarisé à travers le PNR Pays Médoc. Pourquoi ne pas plutôt mettre à profit la présence proche du fleuve pour créer une unité de traitement proche du lieu de consommation ?

### Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont certaines qui ne visaient pas **les nappes profondes**. Nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable**, les présentations de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, et à télécharger sur le site du projet ([bxmet.ro/champcaptant](http://bxmet.ro/champcaptant)) **la synthèse de « l'inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants en Gironde » produit par le SMEGREG en 2005**.

La question du pompage en Garonne a fait l'objet d'explications par le SMEGREG lors **des réunions publiques de Lacanau et de Talence**. Comme indiqué par M. De Grissac, cette alternative n'a pas été retenue notamment car la qualité de l'eau de la Garonne ne répond pas, à certaines périodes de l'année, aux critères réglementaires de potabilisation (annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007).

La présence du PNR dans le périmètre du projet a bien été prise en compte. Notez par ailleurs des études environnementales sont en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact. Pour plus de détails, nous vous invitons à **consulter le chapitre 4 du dossier de concertation préalable**, il détail les effets potentiels du projet.

Cordialement

**De : Benjamin Moras, le 21 novembre 2021 à 11h24**

Bonjour,

Un projet de la sorte est probablement nécessaire. Mais je déplore l'absence préalable d'action contre le gaspillage de l'eau. J'habite dans une nouvelle résidence Labellisé Bordeaux Métropole , de nombreuses fuites d'eau sont constatées dans ce type de résidence dans les espaces verts notamment, rien ou peu est fait. Des systèmes d'économie d'eau devraient être déployés également dans les entreprises, les collectivités, les particuliers. Je constate qu'aucune mesure de prévention n'est communiquée. Il y a tout faire avant d'aller épuiser les nappes phréatiques non renouvelable. Puissez dans la Garonne de manière plus durable serait plus intelligent. Je précise que je ne suis pas écologiste où je ne fais pas parti d'un mouvement politique de cette nature. Merci

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Concernant le sujet du gaspillage de l'eau, de nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation** et dans la **fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants. Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km. Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Une précision, si le projet est mis en œuvre, les forages du Champ Captant des Landes du Médoc capteront la nappe profonde de l'Oligocène et non les nappes superficielles (= phréatiques). Nous vous invitons à **consulter la coupe géologique présentée en page 29 du dossier de concertation préalable** pour localiser la nappe qu'il est prévu d'exploiter.

La question du pompage en Garonne a fait l'objet d'explications par le SMEGREG lors des **réunions publiques de Lacanau et de Talence**. Nous vous invitons à regarder les replays de ces deux réunions, disponibles sur le site de la concertation. Comme indiqué par M. De Grissac, cette alternative n'a pas été retenue notamment car la qualité de l'eau de la Garonne ne répond pas, à certaines périodes de l'année, aux critères réglementaires de potabilisation (annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007).

Cordialement

**De : Sébastien R, le 21 novembre 2021 à 14h58, 14h59, 15h01, 15h02**

Les modèles climatiques font ressortir un allongement des périodes chaudes et de fortes chaleurs qui se traduiront par une forte évapotranspiration des résineux et des feuillus, assortie d'un assèchement des sols et d'une diminution globale des précipitations surtout en période estivale. Le modèle INRAE aborde les effets de l'abaissement de la nappe phréatique (étude de bordeaux métropole) et changement climatique à l'horizon 2050 avec un scénario, RCP de 8.5 pessimiste ... Seul est pris en compte dans ce modèle le pin maritime. Il n'apparaît pas dans cette simulation la prise en compte des peuplements feuillus purs ou en mélange ou peuplements mixtes aussi bien pour le chêne tauzin et le chêne Pédonculé qui sont présents à l'aplomb des champs captant. Pas plus pour les semi ligneux qui caractérisent les sols humides du massif médocain. (question 1) Quelles sont les conséquences attendues par l'abaissement de la nappe phréatique ou de surface sur ces espèces endémiques à cette lande humide ? (question2) Si les conséquences sont plus importantes sur ces espèces, quelles sont les mesures préventives et curatives prévues ?

les services écosystémiques forestiers rendus à la société, notamment par une excellente qualité d'eau potable grâce à la filtration des forêts ne sont pas identifiés dans ce projet et ne valorise pas les bienfaits sylvicoles apportés à cette qualité d'eau. La régulation de la qualité de l'eau a été évaluée dans le département des Vosges en estimant les coûts de traitements évités : ils correspondent à 150 euros par hectare et par an en fonction de l'antécédent du terrain (agricole ou naturel)... (question1) Quelles sont les coûts financiers évités pour un traitement des eaux de la Garonne par Bordeaux métropole ? (question 2) Comment cette économie sera-t-elle reversée ou compensée en forêt ?

Le changement climatique accentue, les fortes chaleurs sur une plus grande période de l'année, assortie d'un assèchement des sols... l'abaissement de la nappe de surface au détriment d'une stagnation temporaire des eaux aura pour conséquence d'assécher plus rapidement les strates herbacées et la végétation de sous-bois, augmentant ainsi la période de vulnérabilité face aux feux de forêts. Les conséquences du champ captant laissent peser un risque accru de feux de forêts à l'échelle du massif. En aggravant cette situation, les réserves d'eaux DFCI pour lutter contre les incendies de forêt deviennent inopérantes, ce qui laisse présager un risque accru d'incendie de plus grande ampleur. (question 1) Quelle est l'implication réelle des décideurs pour limiter ce risque accru de feux de forêts, y a-t-il une analyse de risque réalisée ?

1 point

L'aménagement du territoire a consisté durant des décennies, à assainir le milieu en favorisant, par des techniques d'aménagement hydraulique (drainage, fossés, crastes), le trop plein d'eau en surface et ainsi à contribuer à améliorer la production forestière dépendant à la fois de cette ressource en eau sans excès, assimilable et disponible sur une longue période de l'année. Cet abaissement de la nappe dû au champ captant, modifiera profondément les usages hydrauliques, constitués de fossés intra-parcellaires et d'exutoires nombreux qui conditionnent le niveau d'eau à un seuil tolérable en forêt et contribuent également au maintien de la biodiversité des milieux. Le recours à l'eau doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, (question 1) Quelle gouvernance planifiée et organisée pour une reconfiguration des usages et des techniques liés au domaine sylvicole est envisagée ?

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Des études environnementales sont en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact. Elles s'intéressent, entre autres, à l'ensemble des espèces faune et flore du secteur, pas uniquement aux pins. Le projet suivra la doctrine « éviter, réduire, compenser (ERC) » qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Dans le cas où les effets du projet seraient dommageables pour la forêt et l'environnement en général, vous confirmons que des compensations seront prévues. L'étude d'impact abordera également l'ensemble des conséquences éventuelles du champ captant, au-delà des volets faune et flore ; le risque incendie pourra en faire partie.

L'exemple que vous citez sur département des Vosges correspond à un gain en qualité sur les nappes superficielles. Dans le cadre du projet nous nous intéressons à une nappe profonde (Oligocène), qui sur le secteur, est déconnectée des activités de surface. Par ailleurs l'alternative d'un pompage dans le Garonne n'est pas possible car, comme indiqué par le SMEGREG lors des réunions publiques de Lacanau et de Talence, la qualité de l'eau de la Garonne ne répond pas, à certaines périodes de l'année, aux critères réglementaires de potabilisation (annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007).

Un observatoire sera mis en œuvre à l'échelle du territoire pour permettre de suivre les données issues de différents organismes et de les partager ; cet observatoire est à construire et chaque acteur devra proposer des périmètres d'études et fournir les données nécessaires pour l'alimenter.

Cet observatoire est un outil qui dépasse le projet du champ captant lui-même car il sera un outil pour veiller à l'évolution du territoire dans le temps et après chaque événement s'il y en a (tempête, sécheresse, ...).

Cordialement

#### De : caro33bq, le 21 novembre 2021 à 20h40

Avant d'envisager ce projet de champs captants et de risquer de déséquilibrer les écosystèmes existants, serait-il possible d'envisager un grand plan d'économie d'énergies et de déployer un projet ambitieux de consommation raisonnée et maîtrisée de l'eau auprès de tous les acteurs etc consommateurs (particuliers, entreprises et collectivités) ?

#### Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

De nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département sur le sujet du gaspillage de l'eau,. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation** et dans la **fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants.

Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km. Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Cordialement